
COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE

Réunion restreinte
Séance du 22 août 2017

Présents : M. MEYER Christian (Président), Patrice LETOUZEY, Philippe DEBEAUPUIS, Pascal TISSERAND

Absents Excusés : MM. JOUANNE Jean Pierre, Lotfi ZARKA, Philippe PELLAN

Assistent : Mmes Nathalie PASIERB, Natacha HUGEL

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

APPROBATION DU NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR DE LA CDA

Après étude du nouveau règlement intérieur de la CDA, la commission approuve cette version du règlement.

TESTS ARBITRES

La Commission de District de l'Arbitrage informe les arbitres du District que les dates des tests physiques et théoriques ont été arrêtées (sous réserve de validation par le Comité de Direction) :

Tests Théoriques :

- Clairefontaine le samedi 9 septembre 2017,
- Le mardi 10 octobre 2017 - début du test 19h00 au DYF
- Le mardi 14 novembre 2017 - début du test 19h00 au DYF
- Le samedi 9 décembre 2017 - début du test 9h00 au DYF

Tests physiques :

- Clairefontaine le samedi 9 septembre 2017,
- Le samedi 14 octobre 2017 (secteur sud) – début du test 9h00,
- Le samedi 18 novembre 2017 (secteur sud) – début du test 9h00,
- Le jeudi 14 décembre 2017 (probablement secteur nord) – début du test 19h00.

Il est rappelé que conformément aux dispositions prévues au RI de la CDA, les désignations sont sujettes à la validation du test physique avant le 15 décembre de l'année en cours.

COURRIERS

Suite à la réception du mail de M. CHIHIMIMOUNE en date du 23 mai 2017, parution PV CDA du 1^{er} juin, la Commission met la demande en délibéré jusqu'à clôture des renouvellements de licences arbitres saison 2017-2018. Un point sera effectué avant la première journée de championnat et la Commission rendra sa décision.

Mail de Mme HERITIER Véronique en date du 4 juillet 2017, informant la Commission de son retour du Gard dans les Yvelines. Transmission du dossier de son fils Cyprien souhaitant reprendre l'arbitrage. Pris note. Transmis service administratif du DYF. Le jeune Cyprien sera observé dès le début de saison afin de déterminer sa catégorie d'affectation.

Courrier de M. ECLIMONT Guy en date du 7 juillet 2017, informant la Commission de sa démission de ses fonctions de commissaire au sein de la CDA. Il reste cependant observateur pour la saison 2017/2018. La Commission regrette cette démission et remercie M. ECLIMONT pour le travail qu'il a accompli pour l'arbitrage yvelinois depuis plus de 35 ans.

Mail de M. BEN MOHAMED Hassan en date du 7 juillet 2017, arbitre DYF informant la Commission de son souhait de prendre une année sabbatique pour la saison 2017/2018. Pris note. Un courrier lui sera adressé personnellement ainsi qu'à son club d'appartenance.

Mail de M. TISSERAND Pascal en date du 12 juillet 2017, arbitre DYF informant la Commission de son souhait d'intégrer la Commission de District de l'Arbitrage. Pris note. C'est avec plaisir que la Commission recevra M. TISSERAND afin de définir les modalités de son intégration dans la Commission.

Mail de M. BAO Raunald en date du 17 juillet 2017, arbitre DYF informant la Commission de son souhait de pouvoir intégrer la catégorie d'arbitres assistants spécifiques et également exercer les fonctions de délégué du DYF pour la saison 2017/2018. Pris note. La Commission a le regret de ne pouvoir accéder à la demande de M. l'Arbitre pour le placer dans la catégorie des arbitres assistants dans l'immédiat. En ce qui concerne les fonctions de délégué, la demande est transmise aux services administratifs qui feront suivre à la commission compétente.

Mail de M. CHOUAIB Mourid en date du 17 juillet 2017, arbitre DYF informant la Commission de son souhait de prendre une année sabbatique pour la saison 2017/2018. Pris note.

La Commission informe M. l'Arbitre qu'au vu de sa situation (aucun tests passés pour la saison 2016/2017, nombre de rencontres couvertes insuffisant) et au regard des Statuts de l'Arbitrage, un arbitre ne peut déroger à ses obligations deux années de suite. Pour rappel, l'article 34 des Statuts de l'Arbitrage indique dans son dernier alinéa, que tout arbitre n'ayant pas satisfait à ses obligations du nombre de matchs la saison suivante, (ce qui est de facto le cas si une année sabbatique est prise) sera considéré comme ne faisant plus partie du corps arbitral.

En tout état de cause et de connaissance des conséquences encourues, la Commission demande à M. l'Arbitre de bien vouloir adresser un mail de confirmation de sa demande.

Réception de la fiche de renseignement de M. BALTHAM Reda en date du 20 juillet 2017, arbitre DYF informant la Commission de son souhait d'officier en priorité le dimanche matin pour la saison 2017/2018. Pris note.

En l'état actuel des renouvellements, la Commission ne peut arrêter de décision.

Un point sera effectué avant la première journée de championnat et la Commission rendra sa décision.

Courrier de M. NEY Claude en date du 21 juillet 2017, arbitre DYF sollicitant sa mise à disposition de la LPIFF pour l'arbitrage des rencontres de football diversifié. Pris note.

Transmis services administratifs du DYF pour suites favorables à donner.

Mail du Service Arbitrage de la Ligue de Paris Ile de France en date du 16 août 2017 concernant le renouvellement de licence pour les arbitres DYF AFANOU KIKI Jeff et DUMONT Killian. Pris note.

Le nécessaire sera fait par les services administratifs du DYF.

Mail de M. JINAMI Adil en date du 16 août 2017, arbitre DYF informant la Commission de son souhait de prendre une année sabbatique pour la saison 2017/2018 afin de poursuivre des études supérieures. Pris note.

Après en avoir délibéré, la Commission accède à la demande de M. l'Arbitre et le place en congés sabbatiques jusqu'au 30 juin 2018.

Transmis commission du Statuts de l'Arbitrage.

Mail du Service Arbitrage de la Ligue de Paris Ile de France en date du 21 août 2017 concernant la couverture des rencontres sur les compétitions Régionales par le DYF. Pris note.

Remerciements.

Mail de M. VERIEN Diégo en date du 21 août 2017, informant la Commission de son souhait de réintégrer la formation initiale d'arbitre pour la saison 2017/2018. Pris note.

Après en avoir délibéré, la Commission accède à la demande de M. VERIEN Diego, à charge pour lui et son club d'effectuer les démarches nécessaires auprès des services administratifs du DYF.

La Commission rappelle à M. VERIEN, que l'arrêt prématuré de sa formation initiale pour la saison 2016/2017 n'était dû qu'à des faits mettant en cause sa responsabilité. La Commission souhaite fortement ne plus avoir à statuer et met à l'épreuve M. VERIEN pour une durée de 6 (six) mois à compter de la validation de sa formation. Transmis services administratifs pour suites à donner.

REPRISE DE DOSSIERS

U17

1D/B

18468286 MONTIGNY LE BTX AS 1 / VOISINS FC 1 du 23.04.17

Suite à la décision de la Commission de Discipline de 1^{ère} Instance en date du 9 Mai 2017, infligeant 6 (six) matchs de suspension ferme à l'arbitre de la rencontre citée en référence.

Considérant les faits relatés lors de la Commission de première instance,

Considérant les défections répétées aux trois convocations adressées règlementairement à monsieur l'Arbitre de la rencontre ainsi qu'à son club de se présenter devant la Commission de District de l'Arbitrage,

Considérant que M. l'Arbitre n'a pas déféré et n'a pas motivé ses carences ni pris contact avec la Commission de District de l'Arbitrage ni les services administratifs du DYF,

Considérant que cette situation ne peut perdurer,

Vu l'article 38 du Statuts de l'Arbitrage prévoyant les mesures administratives pouvant être infligées à un arbitre,

Vu les circonstances de l'espèce caractérisant des manquements administratifs d'une particulière importance,

Après en avoir délibéré en sa séance,

Tous les membres présents ayant pu s'exprimer,

La Commission de District de l'arbitrage décide :

- De radier **M. MEKHCHOUN Ibrahim** du corps arbitral du District des Yvelines

Motif : Propos grossiers et injurieux à l'encontre de joueurs

Copie M.MEKHCHOUN

Copie LPIFF

Copie E.S GUYANCOURT

1D/A

18468194 VERNEUIL ENT. 1 / SARTROUVILLE FC 1du 23.04.17

Suite à la décision de la Commission de Discipline de 1^{ère} Instance et ensuite de la Commission d'Appel Départementale confirmant les 5 (cinq) mois de suspension ferme à l'arbitre officiel de la rencontre,

Considérant les faits relatés lors de la Commission de première instance et de la Commission d'Appel Départementale,

Considérant les défections répétées aux trois convocations adressées règlementairement à monsieur l'Arbitre de la rencontre ainsi qu'à son club de se présenter devant la Commission de District de l'Arbitrage,
Considérant que M. l'Arbitre n'a pas déferé et n'a pas motivé ses carences ni pris contact avec la Commission de District de l'Arbitrage ni les services administratifs du DYF,
Considérant que cette situation ne peut perdurer,

Vu l'article 38 du Statuts de l'Arbitrage prévoyant les mesures administratives pouvant être infligées à un arbitre,
Vu les circonstances de l'espèce caractérisant des manquements administratifs d'une particulière importance,

Après en avoir délibéré en sa séance,
Tous les membres présents ayant pu s'exprimer,
La Commission de District de l'Arbitrage décide :

- De radier **M. BOULAMA Emir** du corps arbitral du District des Yvelines

Motif : Atteinte à la morale sportive

Copie M. BOULAMA

Copie LPIFF

Copie MUREAUX OFC

MALUS

Absences répétées à convocation

Courrier de M. M'BAYE Ibrahim en date du 25 juillet 2017, arbitre DYF informant la Commission de sa contestation concernant 20 (vingt) points de malus attribués suite à ses deux absences à convocations devant la commission. Pris note.

Vu les arguments exposés, la commission est au regret de ne pouvoir retirer les points de pénalités infligés. Le seul fait de vous présenter même spontanément devant la commission de l'Arbitrage vous aurait évité ce désagrément.

La Commission informe M. l'Arbitre que la Commission de District de l'Arbitrage tient désormais ses séances le mardi soir à partir de 18h30.

CONVOICATIONS

Faisant suite aux sélections d'intégration dans les Filières Promotionnelles Seniors et Jeunes qui se sont déroulées le 28 juin 2017 au siège du DYF,

Les arbitres suivants sont convoqués pour passages d'un test théorique et prise de consignes

Le 30 août 2017 à 19 heures au sièges du DYF

JEUNES

DA CAS Adrien

KECIR Merwan

RISTORCELLI Mattéo

YAHYAOUI Kamel

GUILLLOT Gaétan

SENIORS

CLAMEN Théo

MARTINS Mathieu

BENSAIH Sofiane

SEQUEIRA Mickaël

BELHADJ-ADDA Yacine

VELMIR Sébastien

Mail de Mlle HUGEL Natacha en date du 18 août 2017, arbitre DYF informant la Commission de sa candidature afin de pouvoir intégrer la CDA en tant que membre bénévole afin notamment de promouvoir l'arbitrage féminin au sein du DYF pour la saison 2017/2018. Pris note.

La Commission ayant reçu Mlle HUGEL Natacha et l'ayant entendu dans ses motivations et disponibilités, donne un avis favorable à la demande.

Celle-ci sera soumise à approbation lors du prochain Comité directeur.

Mail de MM BILLAUD Julien et BETHUNE Sébastien en date du 11 juillet et 16 août 2017, arbitres DYF informant la Commission de leur candidature aux fonctions d'observateur jeunes pour la saison 2017/2018.

La Commission convoque M. BETHUNE Sébastien le

Mardi 5 septembre 2017 à 19h00 au siège du DYF

La Commission convoque M. BILLAUD Julien le

Lundi 11 septembre 2017 à 14h au siège du DYF